



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 1er avril à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-04-52**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1** - Séance ordinaire du 4 mars 2019
  - 3.2** - Séance extraordinaire du 27 mars 2019
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
  - 5.2** - Résolution - MTMEQ / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
  - 5.3** - Déneigement des routes appartenant au MTQ - Résolution
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
  - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
  - 10.2 - Subvention demandée - Les Arts de la Rue
  - 10.3 - Demande de subvention pour l'aménagement d'une bibliothèque
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 11.2 - Émission des permis et certificats
  - 11.3 - Modification du règlement de zonage
  - 11.4 - Tonte de gazon 2019
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 12.1 - Suivi des infrastructures municipales
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 14.1 - Programme de Santé et Sécurité - CNESST
- 15 - LÉGISLATION
  - 15.1 - Avis de motion - Projet de règlement #313 sur le traitement des élus municipaux
  - 15.2 - Adoption Règlement #314 - Fermeture d'une partie du lot 3123829
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
  - 18.1 - Renouvellement entente SPA
  - 18.2 - Boulevard urbain - Prolongement de l'autoroute
  - 18.3 - Cellulaire Wi-Fi
  - 18.4 - Publisac
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-04-53**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 4 mars 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2019-04-54**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 27 mars 2019**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

#### **5 - VOIRIE**

##### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**2019-04-55**

##### **5.2 - Résolution - MTMEQ / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 64 659 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Philibert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Philibert atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 64 659 \$ pour l'année civile 2018 pour des dépenses réelles de 89 575 \$.

**2019-04-56**

##### **5.3 - Déneigement des routes appartenant au MTQ - Résolution**

Considérant que le Ministère des transports a accordé à un sous-traitant le contrat de déneigement des routes leur appartenant dans la municipalité de Saint-Philibert;

Considérant que ce contrat de trois ans se termine au printemps 2020 et que les appels d'offres seront produits en 2019;

Considérant que la municipalité de Saint-Philibert engage déjà un entrepreneur en déneigement pour les routes appartenant à la municipalité;

Considérant que la municipalité désire demander au ministère du Transports l'obtention du contrat de déneigement de leur routes afin

d'entretenir la totalité des chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports l'obtention de contrat de déneigement des routes sous leur juridiction afin d'avoir la totalité du déneigement des chemins municipaux.

## **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

## **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

## **8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ**

### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018**

## **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

## **10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

### **10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire**

2019-04-57

### **10.2 - Subvention demandée - Les Arts de la Rue**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Philibert désire faire réaliser une oeuvre d'art publique extérieure;

**Considérant** que la municipalité veut permettre aux citoyens, accompagnés d'un artiste professionnel, de contribuer à la réalisation de cette oeuvre d'art;

**Considérant** que le montant total du budget pour la réalisation de cette oeuvre s'élève à 4090.00\$;

**Considérant** que le projet "Les Arts de la rue" est réalisé avec le soutien financier de l'entente de développement culturel et qu'un montant maximal de 4000.00\$ est disponible;

**Considérant** que la participation de la municipalité s'élève à un montant de 90.00\$;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Philibert demande le soutien financier maximal de 4000.00\$ et que la participation de la municipalité soit de 90.00\$.

Madame Maryse Nadeau, directrice générale, est désignée comme personne responsable et autorisée à signer les documents relatifs à ce projet.

2019-04-58

### **10.3 - Demande de subvention pour l'aménagement d'une bibliothèque**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Philibert désire faire l'aménagement d'un espace de lecture et d'échanges de livres;

**Considérant** que la municipalité dispose d'une étagère qui déborde de livres en raison d'un manque d'espace et de rangement;

**Considérant** que la municipalité possède une salle qui pourrait être transformée en espace de lecture en y ajoutant un coin lecture pour les jeunes enfants et prévoir aussi rendre ce lieu attrayant pour les adolescents;

**Considérant** que le montant budgétaire pour l'aménagement de ce lieu est de 4550.00\$;

**Considérant** qu'une demande d'aide financière de 3550.00\$ a été soumise à ALPHARE dans le cadre de la Mesure dédiée à la lecture afin de favoriser l'éveil et l'intérêt pour la lecture chez les 0-20 ans;

**Considérant** que la participation de la municipalité s'élève à un montant de 1000.00\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Philibert demande le soutien financier de 3550.00\$ à ALPHARE qui est fiduciaire du projet et que la participation de la municipalité soit de 1000.00\$.

Madame Maryse Nadeau, directrice générale, est désignée comme personne responsable et autorisée à signer les documents relatifs à ce projet.

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **11.2 - Émission des permis et certificats**

**2019-04-59**

### **11.3 - Modification du règlement de zonage**

Considérant le nouveau règlement en vigueur depuis janvier 2019 sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Philibert en intégrant les nouvelles dispositions de la LPTAA.

**2019-04-60**

### **11.4 - Tonte de gazon 2019**

## **12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

### **12.1 - Suivi des infrastructures municipales**

## **13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2019-04-61**

### **13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 60 693,66 \$ et

d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer	54 257,56 \$
•Salaires nets versés	5 074.09 \$
•Remises d'employeur	1 362.01 \$
• <b>Total</b>	<b>60 693,66 \$</b>

Administration : chèque no. **C11900037 à C1900055, L1900007 à L100009, V000514 à V000516**

Salaires : chèque no. **D1900024 à D1900034**

## **14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **14.1 - Programme de Santé et Sécurité - CNESST**

Nous vérifierons les modèles de systèmes de ventilation pour l'aqueduc.

## **15 - LÉGISLATION**

2019-04-62

### **15.1 - Avis de motion - Projet de règlement #313 sur le traitement des élus municipaux**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère, madame France Loignon, de l'adoption du règlement # 313 sur le traitement des élus lors de la séance du conseil du 6 mai 2019.

Attendu que le projet de règlement a été présenté par madame France Loignon.

Copie certifiée conforme ce 2 avril 2019.

---

Maryse Nadeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-04-62 15.2 - Adoption Règlement #314 - Fermeture d'une partie du lot 3123829



Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

MRC DE BEAUCE SARTIGAN

**RÈGLEMENT no 314 SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE  
DE STE-AURÉLIE ET DU RANG LANGEVIN**

À sa séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Philibert, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle séance étaient présents :

**Le maire : François Morin**

Les membres du conseil :

- Marc Nadeau
- France Loignon
- Marie-Jeanne Ouellet
- Louison Busque
- René Drouin

Absent:

- Louise Gilbert.

Membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE l'utilisation pour des fins de circulation et de chemin d'une partie du lot 3 123 829 correspondant autrefois à une partie des lots 33 Rg A canton Watford et sur une partie du lot 34 Rg A canton Linière en 1999 et correspondant à une partie de l'ancien chemin (route de Ste-Aurélie) au coin des routes de Ste-Aurélie et du Rang Langevin;

ATTENDU QUE cette partie d'ancien chemin est montrée par les points 1-2-3-4-1 au plan de cession de l'arpenteuse-géomètre Marie-Andrée Gallant sur le plan portant le numéro 13794 de ses minutes;

ATTENDU QUE ces parties sont déjà occupées par les occupants du 355, route Langevin, soit les propriétaires actuels du lot 3 123 829;

ATTENDU QUE cette partie est par la suite cédée en faveur des propriétaires actuels dudit lot;

ATTENDU QUE les frais associés à cette cession seront absorbés par les propriétaires, s'il y a lieu;

**En conséquence, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur**

**Marc Nadeau et résolu UNANIMEMENT que le présent règlement soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

Que la municipalité procède au règlement de fermeture de cette partie du lot 3 123 829 et que cette partie soit cédée en faveur des propriétaires actuels du dit lot;

Et que monsieur François Morin, maire, et madame Maryse Nadeau, directrice générale, soient les signataires autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à Saint-Philibert, ce 1<sup>er</sup> avril 2019

---

**François Morin**

Maire

---

**Maryse Nadeau**

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	4 mars 2019
Présentation du projet de règlement :	4 mars 2019
Adoption du règlement :	1 <sup>er</sup> avril 2019
Avis de promulgation :	2 avril 2019

## **16 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

## **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18 - VARIA**

**2019-04-64**

### **18.1 - Renouvellement entente SPA**

Une nouvelle clause dans le renouvellement de l'entente avec la SPA demande à ce que tous les chats sur le territoire de la municipalité soient enregistrés.

Compte-tenu de cette clause, la municipalité refuse la signature du renouvellement de l'entente avec la SPA.

Une demande de révision de l'entente sera faite.

### **18.2 - Boulevard urbain - Prolongement de l'autoroute**

Une correspondance sera envoyée au MTMEQ à cet effet.

### **18.3 - Cellulaire Wi-Fi**

### **18.4 - Publisac**

**2019-04-65**

## **19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20:05 hrs

---

François Morin, maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.